



M. Albert Leriche  
Président du  
conseil syndical

# COPROPRIETE GOUJON, PARIS 12EME

## PREMIER RETOUR UTILISATEUR SUR LE COACHCOPRO®

Entretien avec M. Albert Leriche, président du Conseil syndical de la copropriété Goujon (33 logements), Paris 12e ayant inscrit sa copropriété sur le CoachCopro® le 15 octobre 2013.

« Les réglementations en vigueur ont été un accélérateur de projet »

**APC : A quelle phase du projet de rénovation énergétique votre copropriété est-elle engagée ?**

**A.L :** Nous sommes actuellement dans la phase d'attente de l'audit énergétique qui devrait commencer début mars 2014.

**APC : Quel a été le moteur/déclencheur pour mobiliser votre copropriété dans un projet de rénovation énergétique ?**

**A.L :** Nous avons conscience des marges d'amélioration de notre immeuble faubourien de 1928 en termes d'énergie. Par exemple en remplaçant les fenêtres qui sont encore, pour moitié, en simple vitrage, et en remplaçant la chaudière collective qui a près de 26 ans par une chaudière à condensation.

Les réglementations en vigueur ont été un accélérateur de projet. En effet, l'audit énergétique doit être réalisé avant 2017 pour les copropriétés de plus de 50 lots en chauffage collectif, ce qui est notre cas.

« Commencer notre démarche [...] par l'audit énergétique »

Il nous semblait opportun de commencer notre démarche dans un premier temps par l'audit énergétique puis de programmer les travaux de rénovation énergétique recommandés par le cabinet d'audit.

Les nombreuses aides financières mises à notre disposition ont aussi été un moteur principal pour nous engager dans le projet de rénovation énergétique. Nous avons conscience qu'elles ne dureraient pas éternellement et que c'était le moment de passer à l'action.

**APC : Quelles ont été les raisons qui ont motivé l'ouverture d'un compte relatif à votre copropriété sur le CoachCopro® ?**

**A.L :** Dans un projet de rénovation d'une copropriété, on se sent un peu seul surtout pour ces questions d'économie d'énergie, dont les coûts sont parfois moins flagrants que les autres charges de la copropriété. Même si

on est convaincu de la nécessité de rénover énergétiquement une copropriété, un peu d'aide est toujours bienvenue.

« Le  
CoachCopro®  
nous permet  
de crédibiliser  
notre  
démarche »

Dans ce sens, le CoachCopro® nous permet de crédibiliser notre démarche (elle s'effectue dans un cadre national règlementé) et de mieux préparer l'assemblée générale et d'argumenter devant les copropriétaires.

**APC : Comment avez-vous connu ce service ?**

A.L : Etant en contact depuis plusieurs années avec des conseillers Info-Energie Climat de l'Agence Parisienne du Climat dans le cadre de leur mission d'accompagnement des copropriétés parisiennes, je me suis naturellement intéressé aux outils mis à la disposition des copropriétés, en particulier le CoachCopro®. Nous sommes inscrits à la plateforme depuis son ouverture, en octobre 2013.

**APC : Recherchez-vous une aide précise sur le CoachCopro® ?**

A.L : Oui, nous recherchons une mise à jour des différentes lois et décrets d'application ainsi que les recommandations et conseils par exemple le décret (2012-545) qui rend possible la mise en service d'appareils permettant l'individualisation des frais de chauffage dans le cas d'un chauffage collectif.

A notre phase de projet, le CoachCopro® a répondu à nos attentes car nous avons trouvé l'ensemble de ces éléments sur le site. Nous avons pu prendre, en tant que copropriétaires avertis, des décisions conformes à la législation en vigueur dans le domaine des économies d'énergie.

**APC : Pour vous et votre copropriété, quelles sont les avantages du CoachCopro® ? Et les pistes d'amélioration ?**

A.L : C'est la possibilité offerte à chaque copropriétaire de s'inscrire et de participer au projet collectif de la rénovation énergétique de son immeuble en ayant à sa disposition tous les éléments réglementaires, financiers, techniques,... pour participer et décider du projet de la copropriété.

Pour les pistes d'amélioration, je trouve qu'il faudrait mettre plus facilement en évidence le dossier du Bilan Energétique Simplifié car c'est une étape essentielle pour commencer une réflexion sur la rénovation énergétique.

**APC : Quelles sont les prochaines étapes de votre projet de rénovation ?**

A.L : Après l'audit, nous présenterons en assemblée générale les résultats et les travaux à entreprendre pour améliorer notre étiquette énergétique de D à C, soit passer de 200 à 100kWh/m<sup>2</sup>.an, et permettre à la copropriété de faire des économies d'énergie en améliorant le confort de chacun.

« Le  
CoachCopro®  
a répondu à  
nos attentes »

« Possibilité  
offerte à  
chaque  
copropriétaire  
de s'inscrire et  
de participer  
au projet  
collectif »

En savoir plus : [www.coachcopro.com](http://www.coachcopro.com)